



CHARTRE DU JOUEUR

Le jeune vient à l'Ecole de Rugby pour être formé en tant que joueur et éduqué en tant qu'Homme.

Le jeune joueur a droit :

- à une formation de qualité,
- à un développement en « bonne santé »,
- au plaisir du jeu, qui ne va pas sans la possibilité d'initiatives et le risque d'erreurs,
- à son dû de temps de jeu, en compétition,
- au respect de ses éducateurs, dirigeants, adversaires et de tout l'environnement, en match notamment
- à l'expression auprès des responsables des problèmes qu'il pourrait rencontrer,
- à la reconnaissance de ses efforts, de ses progrès, de ses difficultés.

Le jeune joueur a le devoir :

- d'être assidu et ponctuel, pour ne nuire ni à sa formation ni au groupe,
- d'être appliqué et à l'écoute, de chercher à atteindre son « meilleur niveau »
- d'être respectueux des règles du jeu, de son encadrement, de ses partenaires, de ses adversaires, de l'arbitre, de son équipement, du matériel et des installations
- de connaître les règles de vie du groupe,
- de les respecter,
- de participer aux petites tâches matérielles quand on le lui demande ou même spontanément : rangement du matériel, propreté des lieux, etc...
- de gérer de manière responsable son équipement personnel,
- de transmettre à ses parents toutes les infos qui leur sont destinées,
- de donner en toutes circonstances une bonne image de son club.

Il a aussi droit :

- au respect de sa personnalité, de ses convictions, voire de sa différence,
- à l'attitude exemplaire de ses éducateurs, dirigeants, partenaires et adversaires,
- à un rappel à l'ordre sans faiblesse sur les valeurs, s'il vient à sortir du « droit chemin »

Il a aussi le devoir :

- d'accepter en toute circonstance les décisions des responsables,
- d'accepter le partage du temps de jeu, des honneurs ou des reproches.

Il a aussi le devoir :

- d'être un compagnon agréable dans la vie de groupe,
- d'accepter, voire d'aider, ceux qui auraient des difficultés,
- d'accepter et de respecter les « différences »